# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

<u>Présents</u>: ALBERT Jeannine, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CAZENOBE Christian, CHARTIER Emilie, FALIU Annie, FONT Bernadette, GALANGAU Henri, MAZIERES Nicolas, PUJOL Marlène, SALVADOR Julien, TAULET Jacques, TOURNIER Christine

Absents excusés: BORDG Gilles, COUSSOLLE Béatrice, KNAFF Barbara, PRUJA Jacques

Procuration: PELEJA Orianne à ALBERT Jeannine

Secrétaire de séance : M. BRETEAU Philippe a été élu secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire souhaite intervenir sur les attentats qui viennent de toucher le Département de l'Aude déplorant que le fanatisme et l'horreur aient encore frappé, cette fois-ci dans notre région, à moins de 100 kilomètres de chez nous.

Il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat de Trèbes : Messieurs Hervé SOUSNA, Jean MAZIERES, Christian MEDVES tués sur l'autel du fanatisme et au colonel Arnaud BELTRAME, victime d'un acte terroriste inoubliable en se substituant à un otage.

A la suite, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2018 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### DELIBERATIONS

# 1 - DELIBERATION 15/2018: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Sur proposition de la commission des finances qui s'est réunie le 3 avril 2018, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2018. Le produit attendu s'élève à 767 820 € et assure l'équilibre du budget.

	Taux 2017	Taux 2018	Bases	produit
Taxe d'habitation	14.29	14.29	2 572 000.00	367 539.00
Taxe Foncier Bâti	19.29	19.29	1 670 000.00	322 143.00
Taxe Foncier Non Bâti	67.36	67.36	116 000.00	78 138.00

## Voté à l'unanimité

M. BORDG Gilles et Mme COUSSOLLE Béatrice rejoignent l'assemblée et participent au vote des décisions suivantes.

# 2 - <u>DELIBERATION 16/2018</u>: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

VU le Compte Administratif 2017 du Budget Principal Commune approuvé par délibération le 15 mars 2018,

VU le Compte de Gestion 2017 du Comptable du Budget Principal Commune approuvé par délibération le 15 mars 2018,

CONSIDERANT la conformité des deux documents précités,

**CONSIDERANT** que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :

127 285.27 €

Résultat antérieur reporté :

444 221.32 €

Résultat à affecter :

571 506.59 €

CONSIDERANT que le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2017 présente un excédent de financement de 105 089.23 €

CONSIDERANT que le solde des restes à réaliser d'investissement présente un besoin de financement de  $0 \in$ ,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

• Affectation en réserves c/1068 : 171 506.59 €

• Report de l'excédent de fonctionnement c/002 : 400 000,00 €

#### Voté à l'unanimité

Mme KNAFF Barbara rejoint l'assemblée et participe au vote des décisions suivantes.

# 3 - <u>DELIBERATION 17/2018</u>: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2018 présenté en commission des finances le 3 avril 2018, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section de fonctionnement	1 719 602.00 €	1 719 602.00 €
Total de la section d'investissement	1 653 579.74 €	1 653 579.74 €
TOTAL DU BUDGET	3 373 181.74 €	3 373 181.74 €

# ADOPTE par 15 voix POUR et 3 abstentions (Mme COUSSOLLE Béatrice, M. SALVADOR Julien, Mme TOURNIER Christine)

Au cours de la présentation des dépenses d'investissement, Monsieur SALVADOR Julien demande des précisions sur le montant provisionné pour le paiement du solde du lot menuiseries.

Les prestations réalisées pour ce lot n'ont pas donné entière satisfaction. Des réserves ont été émises au moment de la réception des travaux. Une demande de nomination d'un expert a été formulée auprès du Tribunal Administratif de Montpellier afin de déterminer les solutions qu'il faudra mettre en œuvre pour remédier aux désordres persistants. En ce qui concerne les paiements, la commune n'a versé que 50 % du montant du Décompte Global Définitif et n'a pas demandé la mainlevée de la retenue de garantie, toujours bloquée en trésorerie.

Monsieur SALVADOR Julien indique également qu'il n'est pas favorable à l'acquisition d'une balayeuse, compte tenu des coûts élevés en matière d'entretien et de maintenance.

Une réflexion a été menée concernant cet outillage. Actuellement, la commune utilise les services d'une entreprise de location pour une intervention mensuelle de 4 heures. Le coût de la prestation est de 618 € T.T.C, soit 7 416 € par an. Cette société a fait une proposition pour l'achat d'un véhicule d'occasion au prix de 18 000 € T.T.C. Compte tenu de ce coût et malgré des frais d'entretien, de maintenance et de remplacement des consommables (balais), cette acquisition serait rapidement rentabilisée, d'autant plus que le véhicule pourrait être utilisé à tout moment et diminuerait le temps de balayage manuel réalisé par les agents techniques.

# 4 - DELIBERATION 18/2018: SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la commission des finances et après avoir examiné les comptes financiers transmis par les associations, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations communales les subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
ADMR Aspres Ribéral	300 €
Thuir Solidarité	500 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	100 €
Club des Aînés	400 €
Gymnastique féminine	1 500 €
Souvenir Français	400 €
Tennis Club	1 500 €
Rugby Club de l'Aspre	1 300 €
Crazyli Country	400 €
La Palette de Trouillas	400 €
SCRAP Trouillas	400 €
Traditions Gourmandes	400 €
FA SI LA LIRE	800 €
Abigaël Antenne Florent	400 €
FNACA	500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 100 €
Association Communale de Chasse Agréée	400 €
Karaté Club	1 000 €
Festi Loisirs	500 €
Le Chat l'Ange	500 €
Futsal Trouillas	300 €
Le Trait d'Union	400 €
La Boule Trouillassenque	1 000 €
ASDAMA Printemps de l'Aspre	350 €

#### N'ont pas participé au vote :

- Mme FALIU Annie pour le vote de la subvention au Souvenir Français,
- M. BRETEAU Philippe pour le vote de la subvention au Tennis Club et à l'association « La Boule Trouillassenque »,
- M. BORDG Gilles pour le vote de la subvention à l'association FESTI LOISIRS,
- Mme COUSSOLLE Béatrice pour le vote de la subvention à l'association « le Trait d'Union ».

## Voté à l'unanimité

# 5 - <u>DELIBERATION 19/2018</u>: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 - BUDGET POMPES FUNEBRES

VU le Compte Administratif 2017 du Budget Pompes Funèbres approuvé par délibération du 15 mars 2018,

VU le Compte de Gestion 2017 du Comptable du Budget Pompes Funèbres approuvé par délibération du 15 mars 2018,

CONSIDERANT la conformité des deux documents précités,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 627.28 € Résultat antérieur reporté : 4 236.07 € Résultat à affecter : 4 863.35 €

CONSIDERANT que le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2016 présente un excédent/besoin de financement de 0 €

CONSIDERANT que le solde des restes à réaliser d'investissement présente un besoin de financement de  $0 \in$ ,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation en réserves c/1068 : 0 €
- Report de l'excédent de fonctionnement c/002 : 4 863.35 €

#### Voté à l'unanimité

# 6 - <u>DELIBERATION 20/2018</u>: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET POMPES FUNEBRES

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2018 – Budget Pompes Funèbres, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes de la manière suivante :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT:**

DEPENSES: 6 188.35 €
RECETTES: 6 188.35 €
SECTION D'INVESTISSEMENT:

<u>DEPENSES</u>: 0 € RECETTES: 0 €

#### Voté à l'unanimité

M. PRUJA Jacques rejoint l'assemblée et participe au vote des décisions suivantes.

# 7 - <u>DELIBERATION 21/2018</u>: CONVENTION AVEC TIRU – GROUPE EDF POUR LA MISE A DISPOSITION DE MACHEFER VALORISABLE POUR LA REFECTION DU CHEMIN COMMUNAL DE MIRABEAU

Le Conseil Municipal décide d'engager la réfection du chemin communal de Mirabeau en utilisant du mâchefer. Ce chemin est en effet éligible en quasi-totalité à l'utilisation de ce matériau constitué de résidus de l'incinération des ordures ménagères laissés en fond de four (2,3 km couverts sur 2,6 km au total).

Monsieur MAZIERES Nicolas précise que le matériau est considéré comme dépollué au bout d'une période de 7 mois mais qu'en vertu du principe de précaution, ce matériau ne doit pas être utilisé à proximité des cours d'eau et des forages.

Le montant de la prestation en zone règlementaire et non-règlementaire proposée par TIRU-EDF s'élève à 7 650.00 € H.T.

#### Voté à l'unanimité

# 8 - <u>DELIBERATION 22/2018</u>: CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ième</sup> CLASSE

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, afin de nommer dans le grade un agent titulaire exerçant déjà la fonction et nouvellement lauréate du concours d'accès à ce grade.

## Voté à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

### 1 - AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Une réunion a été organisée en Préfecture sur la problématique de l'accueil des gens du voyage. La commune de Trouillas n'est pas classée en zone sensible dite de grand passage.

Au niveau du bilan 2017, 1 450 caravanes ont stationné sur les aires d'accueil autorisées mais 60 % des caravanes qui ont stationné sur le département l'ont fait hors zones autorisées.

# 2 – MESURES DE SECURITE FACE AUX RISQUES D'ATTENTAT

Suite à la demande de Mme COUSSOLLE qui s'interrogeait si des consignes particulières avaient été émises suite aux attentats de l'Aude, M. le Maire indique que les services préfectoraux et les services de Gendarmerie transmettent régulièrement les mesures de sécurité à mettre en œuvre face à la menace terroriste.

Pour les communes rurales, la sécurisation des manifestations ou animations reste difficile, compte tenu des moyens dont elles disposent.

### COMPTE RENDU DES ADJOINTS

# 1 - INTERVENTION DE Mme ALBERT Jeannine, ADJOINTE

Mme ALBERT Jeannine indique qu'en sa qualité de déléguée de la commune, elle a assisté au conseil d'administration du SIOCCAT. Le quorum n'étant pas atteint, la séance a été reportée à une date ultérieure. Toutefois, l'ordre du jour a été traité pour les membres présents.

Pour rappel, le SIOCCAT regroupe 129 communes dont 24 nouvellement adhérentes.

Suite à son adhésion, la commune s'est vu remettre un lettrage « AJUNTAMENT » à poser sur la façade de la Mairie ainsi qu'un atlas toponymique.

A l'heure actuelle, le syndicat occupe les locaux de la Mairie de la Mairie de Saint André et est en attente de la création de l'Office de la Langue Catalane à l'Université où des bureaux pourraient lui être réservés.

Mme ALBERT Jeannine indique ensuite que le Syndicat s'est positionné sur une motion de soutien en faveur des prisonniers politiques espagnols.

Monsieur PRUJA Jacques fait état d'une prise de position de Maires concernant les problèmes de Catalogne. Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, il n'a pas été sollicité à ce sujet.

Mme ALBERT Jeannine informe également l'assemblée qu'elle participe à une groupe de travail en Communauté de Communes en vue d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF.

# 2 - INTERVENTION DE M. CAZENOBE Christian, ADJOINT

Les travaux de réfection de chaussée des lotissements Sainte Madeleine, Sainte Marguerite et du parking l'Orée des Chênes sont achevés.

Les travaux du square du lotissement «Les Hauts Plateaux » sont en cours. L'aire sera ouverte, à nouveau, au public pour les vacances de printemps.

# 3 - INTERVENTION DE M. TAULET Jacques

Monsieur TAULET Jacques demande des précisions sur une annonce diffusée à la radio. Il s'agit d'un appel à candidatures pour les propriétaires de biens fonciers non bâtis en vue de la constitution d'une Commission Communale d'Aménagement Foncier dans le cadre du projet de création d'une liaison entre la RD 612 et la RD 37.

L'élection des membres de cette commission se fera au cours du prochain conseil municipal prévu le 24 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45